
PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2016-2017

25 JANVIER 2017

PROJET DE DÉCRET

PORTANT ASSENTIMENT À L'ACCORD ENTRE LE ROYAUME DE BELGIQUE ET
BIOVERSITY INTERNATIONAL, FAIT À BRUXELLES LE 3 DÉCEMBRE 2012,
MODIFIANT L'ACCORD DE SIÈGE ENTRE LE ROYAUME DE BELGIQUE ET
L'INTERNATIONAL PLANT GENETIC RESOURCES INSTITUTE, SIGNÉ À
BRUXELLES LE 15 OCTOBRE 2003⁽¹⁾

—

TEXTE ADOPTÉ EN SÉANCE PLÉNIÈRE

—

(1) Voir Doc. n°379 (2016-2017) n°1 et 2.

Article unique

L'Accord entre le Royaume de Belgique et Bio-
versity International, fait à Bruxelles, le 3 dé-

cembre 2012, modifiant l'Accord de siège entre le
Royaume de Belgique et l'International Plant Ge-
netic Resources Institute, fait à Bruxelles, le 15 oc-
tobre 2003, sortira son plein et entier effet.